

Privilège—M. Chrétien

ce réseau avait annoncé des changements relatifs aux avantages offerts aux entreprises pour la recherche et le développement. Cela a été révélé avant la présentation du budget. Le ministre était très offensé qu'on l'accuse d'avoir permis la fuite de certains renseignements.

● (1520)

En traitant de la question, le 17 avril, Votre Honneur avez signalé qu'on pouvait facilement faire des hypothèses concernant les avantages offerts au chapitre de la recherche et du développement étant donné qu'il en avait été question à la conférence des premiers ministres qui venait d'avoir lieu. Cela est tout à fait à-propos et constitue un précédent parfait à la question soulevée cet après-midi. Son excuse, l'an passé, était qu'il avait été question de recherche et de développement à la conférence des premiers ministres. Or, la Chambre sait que les taxes sur l'énergie et les crédits d'impôt à l'énergie ont fait l'objet de discussions lors de conférences des premiers ministres. Votre Honneur a ajouté:

Il me semble que, en ce qui concerne la Chambre, le ministre a expliqué qu'il n'avait pas découvert de fuite sur les renseignements budgétaires et qu'il n'en prenait pas la responsabilité, et la question me semble donc entièrement réglée.

Je dis que je ne suis pas en mesure de découvrir la moindre fuite de renseignements budgétaires et que je n'en prends pas la responsabilité; en fait, il n'y a pas eu de fuite et il n'est donc pas question que j'en assume la responsabilité.

Votre Honneur a dit ensuite:

... J'avoue que je doute que la question relative au secret budgétaire relève du domaine de la question de privilège.

Vous avez rejeté l'année dernière et les allégations et le fait même qu'il puisse s'agir d'une violation de privilège. Le député n'a donné aucune preuve d'une violation du secret budgétaire. Il n'y a pas eu de fuite, monsieur l'Orateur. Il y a eu des rumeurs et des hypothèses, comme il y en a toujours avant la présentation d'un budget. Naturellement, les gens sont allés faire le plein d'essence hier soir avant la présentation du budget, parce qu'ils avaient entendu tant d'hypothèses à propos d'une augmentation de la taxe d'accise. Le seul qui ne l'ait pas fait, c'est moi-même. Je n'ai pas osé, mais tous les Canadiens sensés l'ont fait.

Bref, monsieur l'Orateur, quand on crache en l'air, ça nous retombe sur le nez.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion qui a été proposée est appuyée par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Je vais donc permettre au député de prendre la parole brièvement, mais je dois faire remarquer à la Chambre que la motion n'accuse aucunement le ministre ou un autre député d'avoir manqué à leurs obligations. La motion et les précédents auxquels j'ai fait allusion et auxquels le ministre des Finances (M. Crosbie) a fait allusion devraient à mon sens

[M. Crosbie.]

claire cette affaire. Je suis néanmoins disposé à entendre brièvement le député de Kenora-Rainy River puisqu'il est désigné comme second parrain de la motion.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous rappeler les précédents qui remontent à 1975. Monsieur l'Orateur se souvient peut-être qu'il occupait alors le fauteuil et que j'avais été accusé d'avoir illégalement communiqué des renseignements budgétaires. Le comité des privilèges et des élections avait fait enquête par suite d'une décision prise plus tard à la Chambre et après que monsieur l'Orateur ait décidé qu'il y avait de prime abord une question de privilège en cause. Je ne veux pas donner tous les détails de cette affaire, mais je voudrais signaler . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit se rendre compte que c'est exactement l'argument que j'ai invoqué. La motion renfermait allégation qui visait directement le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). La présente motion ne contient aucune allégation concernant un député en particulier. C'est la différence fondamentale.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, il me semble que la motion dit qu'il y a eu des fuites concernant le budget. Votre Honneur a déclaré en 1975 que le secret entourant le budget constituait l'une des conventions fondamentales de notre système et que toute personne qui l'enfreignait agissait manifestement à l'encontre de notre constitution.

Il me semble que le fait que le député parle de fuites, avec certains faits à l'appui, constitue en soi une allégation selon laquelle il y a eu atteinte à mes privilèges, à ceux du député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et d'autres députés.

Je pense que nous pourrions nous lancer dans un débat pour déterminer si des fuites ont effectivement eu lieu comme le soutient le député de Saint-Maurice, mais c'est au comité permanent qu'il appartiendrait de se prononcer. Ce qui importe, c'est que le député de Saint-Maurice ait signalé certains faits qui sembleraient indiquer qu'une bonne partie du budget était déjà connue avant sa présentation à la Chambre des communes.

Je reconnais avec le ministre des Finances (M. Crosbie) et le député de Saint-Maurice que nos pratiques budgétaires à la Chambre sont mal adaptées aux réalités actuelles. Étant donné le rôle que jouent, sur le plan financier, les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux, il y aurait peut-être lieu d'organiser plus de réunions publiques entre ces deux paliers de gouvernement. Soit. Toutefois, si le ministre des Finances veut changer les règles établies en cours de route, il faut au moins qu'il en avertisse la Chambre. Il ne l'a pas fait et nous jugeons qu'il a changé les règles du jeu pendant la partie. S'il nous avait mis au courant de son intention, nous ne serions certainement pas en train de soulever cette question.